



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le lundi 2 novembre 2020 à 19 h 02, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS PHYSIQUEMENT DANS LA SALLE DU CONSEIL :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Assistent à la réunion par le biais de ZOOM

Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre

Est également présente physiquement dans la salle du conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents physiquement forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée et sont autorisés à prendre part aux débats, à délibérer et à voter.

L'assemblée publique est enregistrée et diffusée en direct sur les sites Facebook de la Ville de Danville. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

En raison des dispositions émises par les décrets gouvernementaux, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

La présente séance n'ayant pas été précédée d'un atelier de travail, certains points sont discutés séance tenante sans que des résolutions ne soient nécessairement adoptées.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

BONS COUPS DU MOIS:

CÉRÉMONIE D'ARMISTICE

Monsieur le Maire, Michel Plourde, tient la cérémonie annuelle de l'armistice et observe une minute de silence pour les gens qui ont sacrifiés leurs vies pour nos droits et libertés.

Une minute de silence est observée.

Ils ne vieilliront pas comme nous qui leur avons survécu. Ils ne connaîtront jamais l'outrage, ni le poids des années. Quand viendra l'heure du crépuscule et celle de l'aurore, nous nous souviendrons d'eux.

They shall not grow old as we that we are left grow old. Age shall not weary them, nor the years condemn. At the going down of the sun and in the morning, we will remember them.

Ceci clôture la cérémonie de l'armistice.

Merci aux vétérans, mais également tous les militaires et tout le personnel associé aux forces armées canadiennes pour leurs services et leurs sacrifices. N'oubliez jamais que quiconque est enrôlé dans les forces peut être appelé à aller au front.



No de résolution
ou annotation

355-2020

Ce soir, nous avons l'honneur d'avoir des membres de la légion canadienne, soit le Caporal-Chef Christian-Serge Croteau et du capitaine Robert McKeage, qui siège également au conseil d'administration de la branche 41 de la légion.

Monsieur le Maire dresse le profil de chacun. Les citoyens sont invités à écouter l'enregistrement.

Monsieur le Capitaine Robert McKeage prononce officiellement l'ouverture de la campagne du fonds coquelicot.

Le conseil appuie la campagne du fond coquelicot.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, remercie les dignitaires de leurs présences et de leurs engagements.

Monsieur le Maire offre les sympathies de la Ville de Danville à madame Ginette Pinard pour la perte de son frère et offre également ses sympathies aux résidents de la Ville de Québec suite aux tragiques évènements survenus dernièrement.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

MOT D'OUVERTURE : _____ Cérémonie d'armistice

BONS COUPS DU MOIS :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 13 juillet 2020 **Annexe 2.1**

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 novembre 2020 **Annexe 3.1**

3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 2 novembre 2020 **Annexe 3.2**

3.3 Avis public – Assemblée d'adoption du budget **Annexe 3.3**

3.4 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020 **Annexe 3.4**

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

4.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Autorisation de signature du protocole

4.2 Tourisme Cantons de l'Est – Adhésion annuelle – Renouvellement **Annexe 4.2**

4.3 Office de la langue française – Désignation d'un(e) mandataire **Annexe 4.3**

4.4 CCES – Renouvellement - Autorisation

4.5 Séances du conseil – Modification du délai pour dépôt des documents aux membres du conseil – Décision

4.6 Maire suppléant – Nomination

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

5.1 Inspectrice en bâtiment – Embauche **Annexe 5.1**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Tests – Pompe 3

6.2 Asphaltage Chemins des Canadiens et Water – Mandat d'appel d'offres

6.3 Plan d'intervention – Actualisation – Mandat

6.4 Technicien en gestion des immeubles – Mandat

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

7.1 Rapport des permis émis en septembre 2020 **Annexe 7.1**

7.2 Règlement numéro 213-2020 - Gestion de la chasse en périmètre urbain - Adoption **Annexe 7.2**



No de résolution
ou annotation

| | |
|-----------------|--|
| | <p>8.0 <u>SERVICE INCENDIE</u></p> <p>9.0 <u>DEMANDES DIVERSES</u></p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p>10.0 <u>CORRESPONDANCE</u> 10.1 Association pulmonaire du Québec - 5e campagne provinciale (Villes et municipalités contre le radon) Annexe 10.1</p> <p>11.0 <u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u> 11.1 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne Annexe 11.1</p> <p>12.0 <u>VARIA</u></p> <p>13.0 <u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u> 13.1 Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 16 novembre 2020 à 19 heures</p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p><u>MOT DE FERMETURE</u></p> <p><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u></p> |
| 356-2020 | <p>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juillet 2020</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juillet 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le fournisseur n'a pas inclus à sa soumission le branchement internet de la salle, ce point doit être retiré du procès-verbal;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juillet 2020 tel qu'amendé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</p> |
| 357-2020 | <p>3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 novembre 2020</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 303 158.87 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| 358-2020 | <p>3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 2 novembre 2020</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 2 novembre 2020 transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche; Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des chèques émis au 2 novembre 2020 telle que soumise au montant de 59 801.78 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <p><u>Certificat de disponibilité budgétaire</u></p> <p>Je, soussignée secrétaire-trésorière de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes</p> |



No de résolution
ou annotation

de la ville de Danville au 2 novembre 2020.

Josée Vendette, secrétaire-trésorière

3.3 Avis public – Assemblée d'adoption du budget

Les membres du conseil municipal de la Ville de Danville adopteront le budget 2021 ainsi que le budget triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le **lundi 14 décembre 2020 à 20 h 00**, à la salle du conseil municipal située au 150, rue Water, à Danville.

Prenez note également que la période de questions destinée au public lors de cette séance ne portera que sur le budget 2021.

La séance ordinaire du conseil municipal se tiendra comme prévu le **lundi 14 décembre 2020 à 19 h 00**.

Le tout est soumis à titre d'information.

3.4 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs 2020 tels que requis par l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Le tout est soumis à titre d'information.

359-2020

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

4.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Autorisation de signature du protocole

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire bénéficier du soutien obtenu pour la mise à jour de la Politique familiale municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé;
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la signature du protocole relatif au programme de soutien aux politiques familiales municipales par la directrice générale.

ADOPTÉE

360-2020

4.2 Tourisme Cantons de l'Est – Adhésion annuelle - Renouvellement

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'adhésion annuelle reçue de Tourisme Cantons de l'Est;

CONSIDÉRANT la réduction offerte vu la pandémie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre;
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion annuelle de la Ville de Danville à Tourisme Cantons de l'Est suivant la proposition de renouvellement reçue.


ADOPTÉE

361-2020

4.3 Office de la langue française – Désignation d'un(e) mandataire

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'Office de la langue française demandant de désigner un mandataire pour veiller à l'application de Charte de la langue française au sein de la Ville de Danville.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé;
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

| | |
|---|---|
|  <p>No de résolution ou annotation</p> <p>362-2020</p> | <p>DE DÉSIGNER madame Chantale Dallaire, Chargée de projets et de communications, mandataire de l'Office de la langue française pour la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <hr/> <p>4.4 CCES – Renouvellement - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'adhésion annuelle reçue de la Chambre de commerce et entrepreneuriale des Sources (CCES);</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie COVID, l'adhésion pour l'année 2021 sera gratuite;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion annuelle de la Ville de Danville à la Chambre de commerce et entrepreneuriale des Sources (CCES) suivant la proposition de renouvellement reçue.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>4.5 Séances du conseil – Modification du délai pour dépôt des documents aux membres du conseil – Décision</p> <p>Monsieur le Maire propose que le délai pour la production des documents soit le mercredi à 13 heures au lieu du vendredi pour que les élus bénéficient de 72 heures ouvrables pour étudier les documents.</p> <p>Madame Ginette Pinard demande de surseoir à cette modification pour que les membres du conseil puissent en discuter entre eux puisque la Loi sur les cités et villes prévoit le dépôt des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.</p> <p>Monsieur le Maire indique que bien que la Loi prévoit cela, le conseil peut en décider autrement.</p> <p>Monsieur le Maire demande la position des autres membres du conseil.</p> <p>Monsieur Laroche indique que les 72 heures sont correctes pour éviter plusieurs versions. Monsieur Dionne quant à lui, préfère avoir les documents dès qu'ils sont prêts, le plus rapidement que possible.</p> <p>Monsieur Simon Chênevert indique que les documents entrent souvent jusqu'à la dernière minute donc il souhaite que nous n'imposions pas de délai autre que le délai légal.</p> <p>Monsieur le Maire indique qu'il va suspendre le point et que les membres du conseil en discuteront ensemble en atelier de travail.</p> |
| <p>363-2020</p> | <p>4.6 Maire suppléant – Nomination</p> <p>CONSIDÉRANT l'article 56 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> prévoyant que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller qui agit comme maire suppléant;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE madame Ginette Pinard a été désignée comme maire suppléant le 9 septembre 2019 par la résolution numéro 277-2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'après échange de courriels entre les élus, monsieur le Maire propose la nomination de monsieur Jean-Guy Dionne;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Guy Dionne accepte de le seconder dans son mandat;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, et sans qu'il n'y ait opposition de qui que ce soit, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉSIGNER monsieur Jean-Guy Dionne comme maire suppléant à compter de la fin de la présente séance.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux changements appropriés auprès de toutes les instances concernées et de modifier la rémunération des élus en conséquence, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |



No de résolution
ou annotation

364-2020

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

-

5.1 Inspectrice en bâtiment - Embauche

CONSIDÉRANT le départ prématuré de l'inspectrice en bâtiment en poste;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Danville en matière d'inspection et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les discussions en cours sur le type de poste qui devrait être ouvert;

CONSIDÉRANT la proposition d'aide à temps partiel suggérée par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Annie Demers à titre d'inspectrice en bâtiment, en partage avec la Municipalité de Wotton.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Germain Ducharme demande s'il serait possible que les dossiers comme celui du secteur Mar Lodge soient dans l'ordre du jour mensuel pour savoir où on en est dans les dossiers tout comme pour savoir si la programmation TECQ 2019-2023 a été redirigée par un ingénieur?

Monsieur le Maire, Michel Plourde, répond que les points qui s'en viennent répondront à vos questions.

Monsieur Germain Ducharme revient avec la lumière de la rue Brochu qui n'est toujours pas réparée.

Monsieur Hugo Beaulieu demande ce qu'il se passe avec le dossier du champ de tir qui devait être à l'ordre du jour de ce soir. La directrice générale indique que comme il la réunion de travail de lundi dernier fut annulée, le point sera discuté lors du prochain atelier de travail.

Monsieur Jean-François Beauregard demande pourquoi le conseil a désigné un maire suppléant? Monsieur le Maire, Michel Plourde, explique que le maire suppléant peut remplacer le maire en cas d'absence.

Madame Irène Desrochers indique qu'il y a aussi une lumière sur le bloc gris sur la rue Giguère qui allume en alternance depuis un an. Madame Vendette indique que « Pelletier Picard » sont allées faire des vérifications à cet effet.

Monsieur Mario Bergeron demande un suivi sur le dossier du club de tir qui devait être à l'ordre du jour de ce soir. Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que la réponse a déjà été donnée antérieurement.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, explique que les subventions reçues en voirie locale et les montants reçus cette année sont de plus ou moins 62 000 \$ en supplément en comparaison de 2019, et non pas 500 000 \$ de plus, la somme de 45 000 \$ reçue en 2019 est un montant discrétionnaire du député, tandis que la somme reçue de plus ou moins 481 000 \$ en 2019 est relative à la voirie locale. Il explique l'historique de ces subventions.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Tests – Pompe 3

La directrice générale indique qu'elle a parlé aux ingénieurs d'ADS et que le rapport sera finalisé sous peu. Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que l'École ADS n'a pas d'ingénieurs, mais que la Commission scolaire d'Eastern Townships a un service d'ingénierie.

Monsieur le Maire souhaite une conclusion sur le dossier et monsieur le Maire souhaite qu'un mandat soit donné à nos ingénieurs EXP pour terminer le mandat.

La directrice générale explique les tenants et aboutissants du dossier, mais monsieur le Maire n'est pas en accord et rectifie les explications en regard des exigences des ingénieurs et du Ministère de l'Environnement selon ce qu'il en comprend.

365-2020

6.2 Asphaltage Chemin des Canadiens et rue Water – Mandat d'appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage n'auront pas lieu cette année;



No de résolution
ou annotation

366-2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préparer un appel d'offres pour le pavage de la rue Water;

CONSIDÉRANT QUE le technicien en bâtiment de la MRC pourrait suivre le dossier selon monsieur le Maire, Michel Plourde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nathalie Boissé,
APPUYÉ PAR monsieur Jean-Guy Dionne,
Sans être résolu

Monsieur le Maire, Michel Plourde, demande aux élus s'ils ont des commentaires.

La directrice générale indique que c'est la « côte à Girard » sur le chemin des Canadiens et la rue Water qui sont à paver.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que la directrice générale n'a pas mandat de préparer des plans et devis.

Il est proposé par madame Ginette Pinard de préparer un appel d'offres pour des prix pour le pavage de la Côte à Girard et la portion de la rue Water comprise entre le garage municipal et la voie de contournement;
APPUYÉ PAR madame Nathalie Boissé
Et RÉSOLU:

DE MANDATER la directrice générale pour préparer un appel d'offres pour des prix de pavage pour les deux projets ci-avant mentionnés.

ADOPTÉE

6.3 Plan d'intervention – Actualisation – Mandat

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville peut bénéficier d'une somme d'environ 1 650 000 \$ à titre de subvention provenant du gouvernement fédéral pour la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est octroyée sur cinq (5) ans à partir du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 à raison de 20% par année;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte du plan 2014-2018 a été déposée en juin et que la Ville de Danville est en attente de son acceptation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit être prête à déposer rapidement sa programmation TECQ 2019-2023, une fois la reddition de compte de la TECQ 2014-2018 approuvée;

CONSIDÉRANT QUE 80 % de la subvention doit être affectée obligatoirement dans les infrastructures d'aqueduc et d'égouts, axes de priorisation 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT QUE ni le personnel administratif, ni le personnel de voirie, ni les membres du conseil n'ont les qualifications et les compétences pour définir les priorités de remplacement et de mise à niveau d'un réseau d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts doit être réalisée par des spécialistes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a un concept développé par monsieur Serge Cyr, spécialiste en traitement et de distribution de l'eau potable, lequel doit être intégré à la programmation 2019-2023;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de laisser la conduite du dossier à des spécialistes, afin d'arrimer et d'harmoniser le concept élaboré par monsieur Serge Cyr au plan TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la préparation d'un plan TECQ demande temps et compétences;

CONSIDÉRANT QUE le fait de ne pas avoir de plan TECQ 2019-2023 dûment approuvé empêche la Ville de Danville de déposer des demandes de subventions dans plusieurs programmes, tel le Primeau, volet 2 et Fimeau;

CONSIDÉRANT QU'une fois déposé au MAMH, il peut y avoir des délais incontrôlables pour l'approbation du plan TECQ, et ce, à la discrétion unique du ministère;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'intervention de remplacement des conduites est requis et qu'un tel plan fut utilisé dans le cadre de la programmation 2014-2018;

CONSIDÉRANT QU'il faut des professionnels pour établir ledit plan d'intervention et/ou actualiser le nôtre;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire, Michel Plourde, propose de mandater professionnel en ingénierie, spécialisée en infrastructures d'eau potable afin d'actualiser le plan d'intervention sur les renouvellements de conduites en y intégrant le plan de monsieur Serge Cyr, pour qu'ils aient mandat de rédiger le plan d'intervention TECQ 2019-2023, de préparer les documents requis dans le cadre de la programmation TECQ 2019-2023 et pour faire les estimés, remplir tous les formulaires demandés par les ministères responsables et répondre aux questions des spécialistes affectés à l'analyse de notre plan suite au dépôt de celui-ci;

D'OBTENIR deux prix auprès de firmes d'ingénieurs notamment EXP Drummonville qui a déjà fait un plan d'intervention pour nous et de demander à la direction générale de remplir le formulaire mandataire une fois la firme choisie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nathalie Boissé,
APPUYÉ PAR par monsieur Jean-Guy Dionne,
ET RÉSOLU

Monsieur le Maire demande s'il y a des discussions et il n'y en a pas.

DE MANDATER la directrice générale à obtenir deux prix conformément aux instructions décrétées par la présente résolution.

ADOPTÉE

367-2020

6.4 Technicien en gestion des immeubles - Mandat

Sur proposition de monsieur le Maire, Michel Plourde,

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a embauché en juin 2020 un technicien en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ledit technicien est en poste depuis septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE par résolution, le 7 octobre 2020, la Ville de Danville a décidé d'utiliser les services de ce technicien pour un minimum de 400 heures et que la MRC des Sources a convenu de l'embauche de cette ressource en se basant sur une telle utilisation;

CONSIDÉRANT QU'il faudra un suivi serré et constant avec les professionnels dans le cadre de la TECQ;

Monsieur le Maire, Michel Plourde, propose de mandater la MRC des Sources, via son technicien en bâtiment, afin d'assurer la coordination et le suivi des intervenants visant au dépôt du plan TECQ 2019-2023 via la détermination d'un calendrier de réalisation dû en étroite collaboration avec la directrice générale et le coordonnateur aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne,
APPUYÉ PAR madame Nathalie Boissé,
ET RÉSOLU

Madame Ginette Pinard demande le vote. Madame Ginette Pinard indique que le conseil devrait surseoir à ce point parce que le technicien en gestion des immeubles n'a pas les compétences en réseau d'égout et d'aqueduc, que des ressources vont se libérer à l'interne et que plusieurs informations devront être produites par les employés municipaux donc elle recommande de conserver ce dossier à l'interne. Elle suggère madame Chantal Cantin.

Monsieur le Maire répond que madame Cantin n'a pas de compétences là-dedans, que le mandat est de suivre des professionnels, que le technicien en bâtiment a des connaissances en génie civil et qu'il aurait les compétences de suivre les professionnels pour coordonner le tout.


Madame Nathalie Boissé demande que si les 400 heures ne sont pas faites à notre service, nous devons les payer de toute façon.

Monsieur le Maire indique que comme partenaire, il voit mal la Ville de Danville de ne pas utiliser cette ressource.

Madame Pinard indique que la ressource n'était pas disponible jusqu'à maintenant, que nous avons d'autres dossiers à lui confier qui relève de ses compétences et que ce dossier devrait être conservé à l'interne.

Monsieur Jean-Guy Laroche abonde dans le même sens que madame Pinard.

Le vote étant demandé, monsieur le Maire demande
Pour : Madame Nathalie Boissé, monsieur Jean-Guy Dionne, monsieur le Maire, Michel Plourde qui enregistre son vote.

| | |
|---|---|
|  No de résolution ou annotation | Contre : Madame Ginette Pinard, monsieur Jean-Guy Laroche, monsieur Simon Chênevert, monsieur Daniel Pitre. La proposition est donc rejetée. Monsieur le Maire souhaite que le dossier avance promptement. |
| | <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> |
| | <p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p> <p>7.1 Rapport des permis émis en septembre 2020</p> <p>La directrice générale dépose le rapport des permis émis en septembre 2020.</p> <p>Le tout est soumis à titre de présentation.</p> |
| | <p>7.2 Règlement numéro 213-2020 – Gestion de la chasse en périmètre urbain – Adoption</p> <p>Ce point est reporté.</p> |
| | <p>8.0 SERVICE INCENDIE</p> |
| | <p>9.0 DEMANDES DIVERSES</p> |
| | <p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Madame Francine Labelle-Girard indique qu'elle a vu sur les réseaux sociaux que la Ville de Danville n'ouvrira pas la route 116 cet hiver. Est-ce que la Ville de Danville a perdu le contrat ou si le MTQ a décidé d'ouvrir le chemin lui-même.</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que compte tenu des ressources disponibles et de l'implication de cette décision sur le budget, la Ville a décidé de ne plus offrir ses services pour la route 116, mais a conservé l'ouverture de la route 255, le boulevard Shipton et la route 249.</p> <p>Monsieur Couture indique que des lumières près du centre cycliste ne fonctionnent pas.</p> <p>Monsieur Claude Élément demande si son dossier de desserte avance? Monsieur le Maire indique que le technicien en bâtiment n'est pas concerné par ce dossier. Le dossier avance par ailleurs, des rencontres devraient se tenir avec Asbestos prochainement. Madame la directrice générale mentionne qu'elle a fait parvenir les résolutions d'intention et d'attentes à la Ville d'Asbestos.</p> <p>Christian Arnold demande si les fossés du Chemin du Lac Perkins seront nettoyés sous peu? Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas l'échéancier à cet effet. La directrice générale indique qu'elle l'inclura dans la programmation de l'an prochain.</p> <p>Madame Sonia Fournier demande quand y aura-t-il embauche d'un directeur des travaux publics pour seconder madame Vendette? Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique qu'il y a eu des discussions là-dessus entre les membres du conseil. Monsieur le Maire dit qu'il y a des membres du conseil qui voient cette nécessité, mais des discussions ont lieu.</p> <p>Monsieur Hugo Beaulieu demande si monsieur le Maire a pris connaissance du dossier du champ de tir? Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique qu'il en prendra connaissance lors de la réception des documents du prochain atelier de travail.</p> |
| | <p>10.0 CORRESPONDANCE</p> <p>Le Maire, Michel Plourde résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p> |
| | <p>11 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>Monsieur Jean-Guy Dionne dépose son rapport mensuel.</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, fait le résumé des décisions de la dernière rencontre du conseil des maires de la MRC des Sources et annonce notamment que nous devons embaucher des agents de développement locaux au printemps, et que cette embauche sera subventionnée par le programme à raison de 40 000 \$ par année.</p> |
| | <p>12 VARIA</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde demande aux membres du conseil s'ils ont réfléchi à la demande du club de Hockey Les Nordik Blades. La demande n'a pas été déposée par écrit. Les sports sont arrêtés donc la saison semble annulée. Des vérifications seront faites.</p> |



No de résolution
ou annotation

13 ÉVÈNEMENTS À VENIR

La prochaine assemblée sera lundi, le 16 novembre 2020 à 19 heures.

Monsieur Pitre indique qu'un nouvel organisme sera créé à Danville pour mettre en valeur les sculptures et un chemin sera créé pour mettre en valeur les sculptures qui seront réalisées, dont feront partie messieurs Rénald Gauthier et Perkins.

Monsieur Jean-Guy Laroche remercie madame Jenny Lambert et ses aides qui ont organisé une activité pour l'Halloween. Bravo pour votre initiative. Un certificat honorifique lui sera remis.

Les Chevaliers de Colomb reprennent leurs soupers spaghetti en mode « Take Out ». Le prix est le même et vous devez venir chercher votre repas. Les soupers ont lieu le premier vendredi du mois.

Madame Nathalie Boissé remercie les gens qui se sont procuré des boites repas au profit du CSSS des Sources.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra déterminer, en atelier de travail, les priorités du 20 % qui n'ont pas à être nécessairement des besoins en aqueduc et égouts. Nous avons trois choix, en aqueduc-égout, en bâtiment communautaire dans un projet en caractère énergétique, ou en voirie, trottoirs, routes et asphalte. Il mentionne que les gens en milieu ruraux ne sont pas raccordés aux réseaux d'aqueduc et d'égout et qu'ils paient eux aussi des taxes sur l'essence et que nous devons en tenir compte.

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Germain Ducharme réalise que certains membres du conseil ont de la difficulté à être contrarié. Il demande à ce que son message soit lu, car il ne faut pas oublier que tous travaillent pour les citoyens.

Monsieur Michel Bernier demande pourquoi les tuyaux noirs près de la caserne n'ont pas encore été installés. Monsieur le Maire indique que les travaux n'ont pas pu être réalisés en raison d'autres priorités, mais ce sera fait éventuellement.

MOT DE FERMETURE

Monsieur le Maire, Michel Plourde, prononce le mot de fermeture.

368-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER l'assemblée à 20 h 29

ADOPTÉE

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette
Directrice générale